

MOTION n° 2 - CA DU 12 FEVRIER - EPREUVES DE LANGUES VIVANTES (BACCALAUREAT et BTS)

Les professeurs du lycée Joliot-Curie réitèrent leur protestation concernant l'introduction du CCF dans les différents examens pour les épreuves de LV :

- Baccalauréat (partie orale)
- BTS CI (parties orale et écrite)

Nous rappelons le caractère inique de ces examens :

- **L'anonymat** des candidats n'est pas respecté.
- Les candidats sont évalués par un professeur du lycée et peuvent l'être par le professeur qu'ils ont eu dans l'année : A ce sujet aucune consigne nationale n'est donnée, si bien que le choix se fait au niveau de l'établissement. **Les candidats ne sont donc plus égaux devant l'examen.**
- Les sujets ne sont plus nationaux ni même académiques, chaque établissement, chaque professeur a la charge de faire son propre sujet : **la valeur de l'examen en est fortement diminuée puisque le candidat obtient par la même un diplôme « maison » et non plus national.**
- **L'organisation de ces différentes épreuves perturbe fortement le fonctionnement du lycée**, puisqu'elle est prise sur le temps scolaire.
- Les grilles d'évaluation, en particulier pour le BTS, viennent seulement d'être publiées sur « extranet » et n'ont pas encore été diffusées : **Nous préparons les étudiants depuis septembre 2011 à un examen, sans avoir eu connaissance jusque là des critères de notation auxquels nous devions les entraîner.**

→ **Le surcroît de travail engendré par la préparation et le passage de ces différents examens n'a à aucun moment été pris en compte :**

Il nous faut :

- **Pour le bac** : trouver des documents pour l'évaluation de la partie compréhension orale, se coordonner au sein de l'équipe pour le choix ces sujets et pour les critères de notation envisagés, mettre ces sujets sur des supports numériques et bien sûr faire passer l'épreuve. Pour la partie expression orale : faire passer tous les candidats sur le temps scolaire.
- **Pour le BTS** : Elaborer des sujets écrits et oraux, en sachant que pour l'épreuve de compréhension orale, il faut trouver, « découper », mettre sur support numérique un sujet pour 2 candidats, ce qui multiplie d'autant la charge de travail. Il faut ensuite bien-sûr établir le barème, faire passer et corriger les épreuves écrites (d'une durée de 3heures), ainsi que les épreuves orales (visionnage d'une vidéo, puis 30mn de préparation et 15 mn de passage).

Jusqu'à présent, ces épreuves étaient nationales (pour le bac) ou académique (pour le BTS), les sujets étaient fournis, nous étions convoqués et rémunérés en tant qu'examineurs.

Aujourd'hui : Nous devons tout faire nous-mêmes au sein du lycée sans être rémunérés.

- **Nous dénonçons donc le bradage du service public au nom d'économies budgétaires.**
- **Nous refusons d'être exploités par l'Institution au détriment de la qualité de notre enseignement, puisque ces différentes tâches prennent sur le temps que nous consacrons à la préparation de nos cours et privent les élèves d'heures de cours déjà fortement réduites (2h de LV par semaine).**
- **C'est pourquoi nous demandons pour cette année une prime pour ce surcroit de travail et pour les années prochaines le retour à des épreuves nationales ou académiques.**
- **Nous demandons également le retour à un minimum de 3h de LV par élève, au sein de groupes ne dépassant pas 24 élèves afin de les préparer convenablement à ces différentes épreuves.**